



Appel à candidatures régional 2022
DOCUMENT DE PRÉSENTATION
Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2022

**ATTENTION : les établissements libanais sont exclus de cet appel en tant que porteurs de projet.
Un programme spécifique pour le Liban (3R Liban) leur est destiné.**

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier de projet de coopération scientifique inter-universitaire (PCSI). Les domaines visés sont les suivants : *Sciences de l'éducation – Sciences humaines – Sciences sociales – Sciences de l'ingénieur – Droit, Économie et Gestion – Environnement, Énergie, Eau – Biologie et Santé – Mathématiques et informatique – Chimie.*

Afin de compléter votre dossier, vous devez soumettre le dossier de candidature en ligne accompagné des pièces justificatives.

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION DE PROJET

Dans le but de développer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'AUF, la Direction Régionale Moyen-Orient propose aux enseignants universitaires et aux chercheurs la possibilité de présenter des projets multilatéraux de coopération en matière de recherche, de développement et de transfert de technologie.

2. PRINCIPAUX OBJECTIFS POURSUIVIS

Objectif général :

- Structuration durable de la coopération scientifique, académique et institutionnelle.

Objectifs spécifiques :

- Renforcement scientifique des universités de la région Moyen-Orient ;
- Développement de la coopération régionale et inter-régionale entre universités ;
- Soutien aux jeunes chercheurs ;
- Aide à la production et à la diffusion de savoirs au niveau de la région Moyen-Orient ;
- Soutien à la francophonie scientifique ;
- Promotion de cadres féminins dans la recherche et/ou le transfert de technologie.

3. MODALITÉS DE PARTICIPATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION

3-1 : Cadre de la candidature

3-1-a- Le caractère multilatéral des projets doit être attesté.

3-1-b- Les projets sont menés par un réseau de trois universités au moins, membres de l'AUF, issues de trois pays différents au moins et de deux régions différentes ;

- L'établissement porteur du projet doit être du Moyen-Orient et à jour dans le paiement de sa cotisation, à l'exclusion des établissements libanais qui restent cependant éligibles en tant que partenaires.
- La priorité sera donnée aux universités partenaires du Sud ;
- Pour vérifier si une université est membre de l'AUF, se référer au site [//www.auf.org/membres/](http://www.auf.org/membres/)

3-1-c- Les candidatures doivent s'inscrire dans le cadre de projets partagés de recherche et/ou de transfert de technologie.

- Activités concernées : actions de recherche ponctuelles ou innovantes, de courte durée.
- Bénéficiaires : enseignants chercheurs, jeunes doctorants ou post-doctorants, étudiants de Master 2.
- Durée maximale de l'appui de l'AUF : 24 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités).

3-2 : Critères de sélection

La sélection des projets tiendra compte des critères suivants :

3-2-a- L'inscription dans les thématiques prioritaires (*Voir liste des disciplines au paragraphe 8*).

3-2-b- La valorisation du projet : le dossier de candidature devra préciser la production scientifique attendue et les modalités de publication et/ou de vulgarisation. Celle-ci peut, par exemple, intégrer le partage des résultats de recherche et/ou techniques au sein d'un réseau de chercheurs, la mise à contribution des Campus numériques francophones pour la diffusion des résultats, le transfert de technologies, etc. A noter que l'utilisation d'outils numériques dans la mise en œuvre des projets de coopération scientifique (échanges entre partenaires ; réunions en ligne ; utilisation de plateformes de partage...) est vivement encouragée par l'AUF.

3-2-c- La diversification du partenariat opérationnel : il est possible d'associer en plus des universités partenaires du projet un ou des partenaires non bénéficiaires du soutien de l'AUF (universités non-membres de l'AUF, entreprises, collectivités locales, acteurs non gouvernementaux, etc.) Une lettre d'engagement de chaque partenaire est demandée et devra préciser son implication.

3-2-d- La participation des bénéficiaires. Un cofinancement du projet de la part de l'ensemble des partenaires doit être assuré. Le cofinancement peut comprendre par exemple : la prise en charge des frais de séjour des missionnaires par l'établissement d'accueil, le soutien documentaire, les matériels ou produits scientifiques d'appui et/ou de fonctionnement, les ressources salariales des établissements partenaires, etc.

3.2.e- Les projets présentés et menés en anglais, en arabe ou dans une autre langue sont éligibles à condition de comporter une valorisation en langue française (publications, vulgarisation, communication etc.) Cependant, les projets menés complètement en langue française seront privilégiés.

4. PROCESSUS DE SELECTION DES PROJETS

Le dossier doit être :

- complété, soumis en ligne et accompagné des pièces justificatives demandées au paragraphe 7 ;
- la Direction Moyen-Orient de l'Agence reçoit les dossiers, juge de leur recevabilité administrative et les soumet à expertise.
- Elle établit un classement des projets en tenant compte de l'expertise scientifique et de l'opportunité régionale.
- la Direction Moyen-Orient de l'AUF informe les candidats du résultat de la sélection.

5. FINANCEMENT DES PROJETS

5-1- Cadre du financement

Le montant de la subvention demandée à l'AUF ne peut excéder 20 000 Euros sur une période de 2 années consécutives. Pour chaque financement complémentaire, il convient de joindre une attestation, le cofinancement étant requis.

Le soutien demandé doit respecter les barèmes AUF spécifiés dans le formulaire de candidature, et ne concerne que les dépenses suivantes :

- Missions d'enseignement, de recherche, d'expertise, de réunions de partenaires ;
- Allocations de mobilités de jeunes chercheurs, doctorants, étudiants Master 2 ;
- Soutien documentaire, publication et mise en ligne de contenus ;
- Matériels ou produits scientifiques et d'appui (hors équipement durable) ;
- Frais de gestion (7 % maximum des crédits sollicités).

Important :

- La participation à un colloque ou une conférence ne sera financée qu'à la condition que les participants soient des intervenants. Les programmes du colloque ou de la conférence, avec les noms des intervenants, devront être joints aux pièces justificatives.
- Toute assurance (voyage, santé, rapatriement sanitaire, responsabilité civile, vol, etc.) est de l'entière responsabilité des bénéficiaires de la subvention. L'AUF décline toute responsabilité en ce domaine.
- Dans le cadre de sa stratégie de développement numérique, l'AUF accorde une attention particulière à l'utilisation d'outils numériques permettant l'échange entre les différents partenaires. Dans la mesure du possible et sans entraver le bon déroulement du projet, l'AUF privilégiera ce type d'échanges à la réalisation de missions.

5-2 Mise en œuvre du financement et suivi du projet

La Direction Régionale Moyen-Orient de l'AUF apportera son soutien à plusieurs projets issus des thématiques concernées par cet appel à candidatures (« *Sciences de l'éducation* », « *Sciences humaines* », « *Sciences sociales* », « *Sciences de l'ingénieur* », « *Droit, Économie et Gestion* », « *Environnement, Énergie, Eau* », « *Biologie et Santé* », « *Mathématiques et informatique* », « *Chimie* »).

Lorsque le projet est retenu, une convention indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers est signée entre l'établissement porteur du projet et l'Agence universitaire de la Francophonie.

La mise en œuvre du soutien de l'Agence et le suivi du projet sont assurés par la Direction Régionale de l'AUF, en relation avec la Commission régionale d'experts économiques et scientifiques qui est chargée de l'évaluation du projet.

Les crédits sont versés par la Direction régionale de l'AUF, en deux tranches :

- La première après le retour à la Direction régionale de la convention complétée et signée ;
- La seconde après présentation à la Direction régionale d'un rapport d'exécution à mi-parcours (comprenant une partie scientifique, une partie administrative et une partie financière) accompagné des pièces justificatives. Le volet administratif des rapports peut faire état d'indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs liés aux résultats scientifiques attendus du projet. Il est également permis de faire état d'indicateurs liés au pilotage du projet en lui-même (Exemple : évaluation de la parité homme-femme dans la conduite du projet, répartition des tâches de travail selon ce critère, évaluation du respect du calendrier...) Le porteur et les partenaires du projet sont également libres de proposer d'autres types d'indicateurs. L'appréciation favorable du rapport par la Commission régionale d'experts conditionne le versement de la deuxième tranche.

Les crédits suivants peuvent éventuellement être décaissés dans les deux ans (après 60 jours).

5-3 Clôture du projet

Le projet terminé, son responsable doit remettre à l'AUF, dans les meilleurs délais, un rapport final (scientifique, administratif et financier accompagné des pièces justificatives). En l'absence de rapport final, le responsable du projet devra restituer la totalité de la subvention.

6. CALENDRIER

17 janvier 2022 :	Lancement de l'appel à candidatures régional pour les Projets de coopération scientifique inter-universitaire
31 mai 2022 :	Date limite de dépôt des dossiers de candidature
Juin 2022 :	Traitement des dossiers et évaluation
Juillet 2022 :	Sélection des projets par la Commission régionale d'experts économiques et scientifiques de l'AUF-MO
Septembre 2022 :	Transmission des décisions aux responsables de projets par la Direction Régionale Moyen-Orient de l'AUF et démarrage des projets.

7. LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre le formulaire et la totalité des pièces suivantes (en français ou en anglais) qui conditionnent sa recevabilité.

*Il doit être soumis en ligne avant le **31 mai 2022**, délai de rigueur, à la Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF.*

- Le formulaire de candidature, dûment complété en ligne, par le responsable scientifique du projet à travers le lien : [Formulaire-PSCI](#)
- L'engagement officiel de la plus haute autorité de l'établissement porteur du projet précisant le nom du responsable scientifique du projet.
- L'engagement officiel de chaque partenaire signé par le plus haut responsable de l'établissement, précisant le nom du co-responsable scientifique du projet. Ce courrier doit mentionner la participation ou l'appui de l'institution porteuse ou associée au projet, son engagement académique et financier en précisant la contribution. Lorsqu'un(e) Institut/École/Faculté est rattaché(e) à une université, c'est la signature du plus haut responsable de l'université (Président ou Recteur) qui doit figurer sur les documents.
- Les curriculum vitae synthétiques du responsable scientifique du projet et des co-responsables scientifiques.
- Le calendrier prévisionnel d'exécution.
- Le « budget prévisionnel » détaillé avec un échéancier mettant en évidence la participation de chaque partenaire (*utiliser le modèle fourni par l'AUF*)

8. GRILLES DES MONTANTS DES MOBILITES

Barèmes pour allocations à la mobilité de doctorat et de Master (en euro)

Classement pays d'accueil	Allocation mensuelle forfaitaire	Prime d'installation pour les mobilités de plus de 4 mois
Élevé	810 €	400 €
Intermédiaire	570 €	285 €
Faible	480 €	235 €

9. AUF MOYEN-ORIENT

Pays de l'établissement porteur du projet :	Contact :
- ARABIE SAOUDITE - CHYPRE - DJIBOUTI - ÉGYPTTE - ÉMIRATS ARABES UNIS - ÉTHIOPIE - IRAK - IRAN - JORDANIE - PAKISTAN - PALESTINE - QATAR - SOUDAN - YÉMEN	AUF- DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT Rue de Damas Villa F, Cité Bounoure B.P.: 11-81 Beyrouth, Liban Tél (standard) : +961 1 420 270 Courriel : mireille.el-rayess@auf.org